



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 PROPOSITION

Comité syndical du 11 Mars 2025

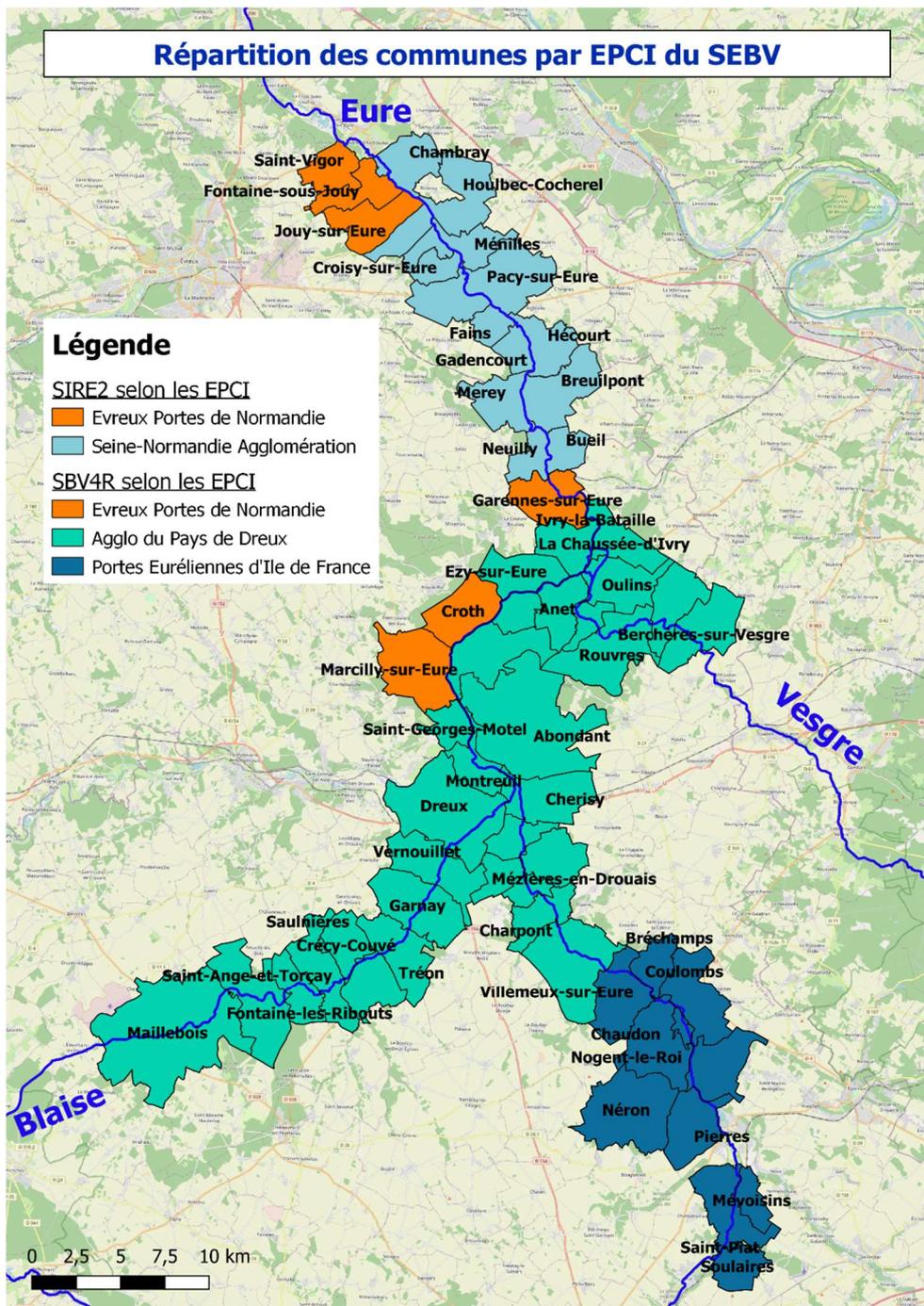
18h30

Salle municipale des associations et de la culture  
Sainte-Gemme Moronval

### UN TERRITOIRE, 3 RIVIERES, 4 EPCI, 62 COMMUNES...

**SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières**

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | [secretariat@sbv4r.fr](mailto:secretariat@sbv4r.fr) | [www.sbv4r.fr](http://www.sbv4r.fr)



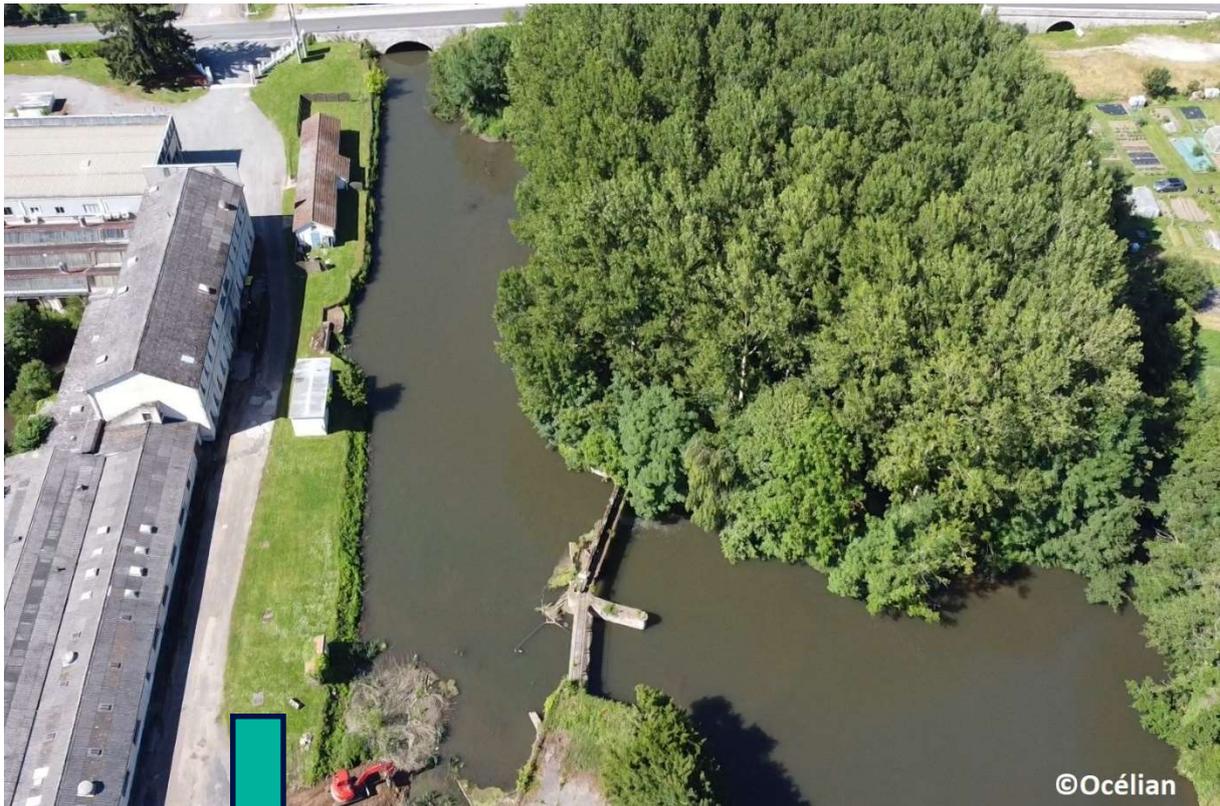


**SBV4R – Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières**

5 impasse des Mares 28500 Sainte-Gemme Moronval | Tél. 02 37 82 38 70 | [secretariat@sbv4r.fr](mailto:secretariat@sbv4r.fr) | [www.sbv4r.fr](http://www.sbv4r.fr)

AWJ

## Travaux 2024 Saussay (avant-après)



Avant travaux – Juillet 2024



Après travaux – Aout 2024

# I. Rappel des objectifs du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et du contexte économique et social national

---

## I.1 Rappel des objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget. Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire du syndicat dans le cadre de la préparation du Budget Primitif (BP) 2025. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et social ;
- L'impact de la Loi de finances 2025 sur le budget des collectivités locales ;
- Les décisions nationales relatives à la rémunération et à la protection sociale des agents.

## I.2 Priorité majeure : réduction de la dette publique

Le PLF 2025 a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février, après engagement de la responsabilité du gouvernement de François Bayrou avec utilisation d'un 49.3, puis validé par le Sénat le 6 février 2025. Le texte, élaboré les 30 et 31 janvier, est issu d'une commission mixte paritaire qui s'est entendue sur quelques compromis.

Ainsi, la priorité majeure est de ramener le déficit public à 139 milliards d'euros, pour une part de dette publique qui s'élèverait à 115,5 % du PIB.

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3 % l'objectif de diminution du déficit public pour 2029. Des prévisions macroéconomiques jugées trop optimistes par le Haut Conseil des finances publiques.

## I.3 Quelles mesures centrées sur les collectivités ?

### I.3. a Ponction de 2,2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités

Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 milliards d'euros, le PLF 2025 de l'Exécutif en place se démontre moins rigoureux. Seulement 2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires seront demandés aux plus grandes collectivités.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- Un gel de la TVA représentant un coût de 1,2 milliard d'euros pour les territoires français ;
- L'instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros baptisée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales).

Près de 2 000 collectivités seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI.

### I.3. b Fonds vert, DMTO, DGF et versement mobilité

Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert est abaissé. Il décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros.

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.



Autre bonne nouvelle du PLF 2025, la DGF (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) seront, eux, amoindris.

Enfin, les régions capteront un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

### I.3. c Quelles mesures pour les fonctionnaires

L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté. Par contre, les indemnités journalières versées atteindront désormais le niveau de 90 % et non plus 100 % comme actuellement.

## II. 2024 : continuité des projets et préparation de l'évolution du syndicat

---

L'année a été marquée par la concrétisation des études et des travaux initiés les années passées, mais aussi par l'identification de nouveaux projets de Restauration de la Continuité Ecologiques (RCE) et de Restauration légère (RL).

Dans le cadre de la compétence Prévention des Inondations (PI), les études permettant la régularisation des digues répertoriées sur le territoire du SBV4R ont été lancées et commencent à aboutir. Dès lors, les 4 systèmes sont en voie de classement à des niveaux différents. Les plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les sites les plus avancés.

Enfin deux études structurantes pour notre Syndicat se sont poursuivies :

- **L'étude de Gouvernance de l'Eure** portée par la Communauté de Commune Evreux Portes de Normandie (EPN) dont l'objet était d'identifier une organisation optimale de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure. Suites aux échanges de 2023 et 2024, les syndicats du SBV4R et du SIRE 2 ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour former le Syndicat de l'Eure de la Blaise et de la Vesgre (SEBV).

Ce choix politique correspond à la volonté de maintenir un syndicat ayant déjà fait l'objet de fusion, exerçant pleinement l'ensemble de la compétence GEMAPI, disposant d'une équipe technique et administrative structurée, en charge de la réalisation de travaux dans le cadre de CTEC et de PPRE. Ce choix traduit le besoin des élus de s'engager dans une procédure plus simple afin de gagner en efficacité et en efficience.

Cette structuration concerne les 4 membres du groupement de commande : Seine Normandie Agglomération, Evreux Portes de Normandie, Agglomération du Pays de Dreux, Portes Euréliennes d'Île de France.

- **L'étude du risque d'inondation sur le Bassin Versant de la Vesgre** . Cette étude est portée par le SEBV. En 2024, l'étude a démarré sur les territoires des membres associés : la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, la Communauté de Communes du Pays Houdanais, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires et le Syndicat du Bassin Versant des 4 rivières.

Cette nouvelle étude doit permettre une mise en œuvre concrète et rapide d'aménagements permettant de limiter et de réduire les inondations sur le territoire.

### Autres éléments :

- Des rencontres et des échanges plus réguliers avec l'AESN et les DDT ;
- Des délais de validation des dossiers toujours extrêmement longs ;
- L'obligation de réaliser des inventaires Faunes et Flores avant le lancement de tout projet RCE ou RL dans le 28 ;
- Un centrage des tâches du garde rivière sur la surveillance des cours d'eau par tronçons ;

- La poursuite du Contrat Territorial Eau et Climat signé en milieu d'année 2021 avec une inscription des principaux projets (études, travaux animations) du SEBV pour le volet relatif aux milieux aquatiques ;

De nouvelles variables à inclure au budget :

- Une l'enveloppe des participations fixée à 721 000 € ;
- Le coût des études sur les systèmes d'endiguements et leur gestion (subventions faibles voir absentes, mise en place de matériel de suivi...



### III. Activités 2024

---

**L'activité des techniciens** a été principalement orientée vers l'avancement des travaux notamment sur les RCE 3 sites, ou encore l'aboutissement des travaux des 2 sites de la Vesgre, de ceux de Garnay, de Vacheresses-les-Basses, et d'Ivry-la-Bataille.

Beaucoup de temps a également été consacré à la rencontre avec les différents propriétaires riverains de cours d'eau situés dans des zones dans lesquelles des études/ des travaux sont en cours mais également où des projets pourraient voir le jour. Il est dans un premier temps nécessaire d'identifier les propriétaires, trouver leurs coordonnées puis organiser des rencontres. Ensuite, les riverains et les élus sont parfois assez réticents. Il est alors nécessaire de prendre le temps de leur expliquer l'intérêt du projet et de les rassurer sur les différents volets du projet.

Les études sur les 4 systèmes d'endiguements ont avancé à des rythmes différents selon les problématiques rencontrées. Ainsi l'instruction sur la digue de Nogent-le-Roi est terminée et l'arrêté préfectoral (AP) de classement sera publié début 2025. Les 3 autres systèmes d'endiguements (Croth, Ezy/Saussay, Aunay/Tréon) ont nécessité le lancement d'études plus longues durant l'année.

Les études dans le cadre du Programme Pluriannuel de gestion des Milieux aquatiques (PPMA) ont bien avancé. La tranche Vesgre a aboutie sur la production d'un arrêté préfectoral et de la DIG-Travaux. Ceux-ci sont en cours d'élaboration sur la Blaise en 2025. Le diagnostic de la tranche Eure est réalisé et prévoit également la publication de cet arrêté pour la fin 2025. Ce PPMA constituera une véritable feuille de route du syndicat sur 8 ans avec des actions hiérarchisées d'entretien, de gestion et d'aménagement des cours d'eau.

De plus, la phase diagnostic du Programme Pluriannuel de gestion des milieux humides (PPMH) de la Vesgre est arrivée à son terme. Le diagnostic de la Blaise et de l'Eure est prévu pour 2025. Ce PPMH devra contenir et hiérarchiser des actions de gestion et d'aménagement des zones humides associés aux cours d'eau dans le but de préserver, restaurer et améliorer le bon fonctionnement écologique de ces milieux sur chacun des bassins versants de l'Eure, de la Vesgre et de la Blaise sur le territoire du syndicat.

En 2025, outre la poursuite de ces études et la réalisation des travaux qui en découlent, le syndicat devra répondre à de nouveaux projets de restauration, envisager les suites à donner aux études GEMA et PI, lancer de nouveaux projets et continuer son accompagnement aux communes (rencontres, communication).

Pour l'Ex-SIRE2, l'année 2024 a été consacrée à la finalisation d'un projet du PPR2022 pour des travaux prévus en 2025 sur les sites de Bueil, Chambray, Pacy-sur-Eure, Ménilles ainsi qu'à la préparation du marché PPMHA. Ce dernier sera rattaché à celui en cours de l'Ex-SBV4R.

**L'activité des gardes rivières** s'est poursuivie pendant l'année avec un contrôle régulier des abords des rivières, la rencontre avec des élus locaux ou des riverains de cours d'eau pour des conseils ou des signalements divers. Les problèmes liés aux embâcles restent encore les sujets les plus récurrents. A cet effet, des fiches de conseils aux riverains ou de rappels de la réglementation sont toujours disponibles en ligne sur notre site internet.

**2024 a vu le recrutement d'un alternant** sur plusieurs sujets. Tout d'abord l'établissement de fiches ouvrages des obstacles à l'écoulement (moulins, seuils et vannages) afin de parfaire la connaissance du syndicat sur ceux-ci et d'améliorer leur gestion en étroite collaboration avec leurs propriétaires et/ou gestionnaires. Dans un second temps, il sera en charge de la mise en place de la première tranche de travaux sur la Vesgre dans le cadre du PPMA.

*En annexe : Le Bilan d'activité 2024 regroupe l'ensemble des actions menées au cours de l'année passée.*



## IV. Les orientations de 2025

---

### IV.1 Poursuivre un programme d'investissement dynamique sur le territoire :

- Avancer et finaliser les études en cours ;
- Finaliser les études issues de la PI et envisager les suites à donner ;
- Lancer des nouveaux projets ;
- Lancer une politique d'acquisition de terrain (zone d'expansion de crue) ;
- Participer aux mesures prévues dans la feuille de route inondation (Préfecture) ;

### IV.2 Equilibre budgétaire :

- Présenter un budget en équilibre avec, si possible, reprise anticipée des résultats ;
- Une enveloppe des participations des EPCI membres fixée à 819 880 € ;
- Conserver un niveau satisfaisant d'autofinancement ;
- Mobiliser le maximum de financements ;
- Optimiser les dépenses en fonction des besoins du Syndicat.

### IV.3 Evolution des statuts SEBV :

- Préparation des nouveaux statuts du SEBV pour étendre son périmètre aux 103 communes non encore couvertes par le Syndicat (communes du BV d l'Eure), revoir le nombre de délégués et membres du bureau, les ressources vers une participation différenciée ?)

### IV.4 Communication du SEBV :

- Renforcer les coopérations avec les partenaires institutionnels et les partenaires financiers (AESN, conseil départemental, conseil régional, DDT...) ;
- Echanger avec les partenaires œuvrant dans le domaine ;
- Être présent sur le territoire auprès des communes et des riverains ;
- Valoriser l'attractivité du site internet (carte interactive des projets, mise à jour régulière...) ;
- Renforcer la communication sur le Syndicat notamment par la réalisation de fiches thématiques ;
- Communiquer sur la prévention des inondations : plan de gestion aux riverains, Panneau Pocket.

### IV.5 Personnel :

- Maintenir les contrats actuels (3 CDD) ;
- Consolider l'équipe (binôme)
- Recrutement d'un chargé de mission PI, d'un technicien rivière mi-temps, d'une assistante administrative ;
- Adapter l'organisation du service en fonction de la nouvelle structure et des projets ;
- Consolider les compétences (formation des agents).



## V. Le financement

---

### V.1 Section de fonctionnement

Les inscriptions de la section de fonctionnement ont comme base la reprise des dépenses et recettes réalisées en 2024 par chacun des ex-syndicats.

La fusion a engendré dès fin 2024 des dépenses supplémentaires notamment lors des transferts comptables, paie, ainsi que pour les changements de contrats avec les différents prestataires...

#### V.1.a Dépenses

Le Compte Administratif (CA) 2024 provisoire fait apparaître un total des dépenses de fonctionnement de **669 412.50 €**, dont 569 097.60 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant les amortissements, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

**Pour 2025, les principales dépenses de cette section (hors virement à la section d'investissement) porteront sur :**

#### Chapitre 011 Charges à caractère général :

- Assurances du personnel, locaux, statutaires 24 200 € ;
- Remboursement de frais à d'autres organismes (rbst eaux, électricité, cabinet de recrutement) 20 000 € ;
- Locations immobilières (locaux siège SEBV et Fains, salle Ste Gemme-Moronval) 13 500 € ;
- Frais de missions (déplacement des agents) 8 500 € ;
- Frais de formation (plan de formation 2025 et 2 trimestres d'école apprenti) 8 000 € ;
- Des frais de téléphonie 6 500 € ;
- Des frais d'actes (passage d'huissiers avant et après travaux, acquisitions foncières) 5 000 € ;
- Du coût du carburant 5 000 € ;

#### Chapitre 012 Charges de personnel 468 248 € :

- Les rémunérations pour 4 agents contractuels et 3 titulaires ;
- La rémunération d'un chargé de mission Prévention des inondation et d'un technicien mi-temps (sur 6 mois), une assistante administrative.
- Les charges sociales correspondantes ;
- Les astreintes (sur 5 mois si mises en place).

#### Chapitre 65 Autre charges de gestion courantes 83 410 € :

- Les Indemnités des élus ;
- Les redevances informatiques (anti-virus-hébergement site internet, droit d'entrée logiciels compta, paie...);
- Les éventuels intérêts moratoires sur marchés.

#### Chapitre 66 frais financiers 3 400 € :

- Les intérêts sur emprunts.

## V.1. b Recettes

Le Compte Administratif (CA) 2024 provisoire fait apparaître un total des recettes de fonctionnement de **1 026 055.15 €**, dont 1 003 532.35 € de dépenses réelles (hors chapitre 042 concernant la neutralisation des subventions amorties ainsi que le transfert des coûts de la régie en section d'investissement, qui s'équilibrent entre sections en dépenses et en recettes et qui n'impliquent pas un transfert de trésorerie).

Les deux sources principales de recettes de fonctionnement émanent soit des participations des 4 EPCI membres, soit des subventions des deux partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Europe (FEDER). Elles sont fonction du nombre d'agents techniques (sauf 1 garde-rivière) et de la masse salariale correspondante.

A compter de 2023, le fond FEDER (Europe) s'est substitué à l'aide du Conseil Régional. Le financement est triennal (2023-2025) avec le versement d'acompte annuel. Ce nouveau dispositif induit un glissement dans le temps du versement des subventions et une réduction de l'aide (base salariale au lieu de forfaitaire pour le fonctionnement).

Pour 2025, l'AESN lance un nouveau programme de financement et devrait participer à hauteur de 80 %. Elle pourrait donc devenir notre unique financeur sur ce volet animation.

### **En 2025, les recettes de cette section (hors virement à la section d'investissement) :**

- Une enveloppe des participations des 4 EPCI limité à 819 880 € ;
- Subventions de l'AESN 85 132.20 € ;
- Subventions de l'Europe, versement de l'acompte 2024 et 2025 44 416.00 € ;
- Remboursement mise à disposition Garde rivière à l'association l'ASCO et du technicien rivière à la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) 24 000 € ;
- FCTVA (2 181.35 €), remboursement sur rémunération (1 000 €).



## V.2 Evolution de la section d'investissement

Comme convenu lors des échanges des derniers comités de pilotage de la fusion du SIRE2 et du SBV4R, l'année 2025 sera une année de transition permettant de terminer les projets en cours des ex-syndicats, mais aussi une année de réflexion sur la politique d'investissement à engager sur la période 2026-2032.

Dans cette section, on peut noter un décalage dans le temps entre les dépenses réalisées et les recettes perçues. Les délais de traitement des dossiers de demandes d'acomptes ou de soldes par nos financeurs restent toujours très longs.

### V.2. a Dépenses et recettes 2024

Les dépenses d'investissement 2024, selon le CA provisoire sont estimées à **1 876 289.03 €** dont **1,4 millions d'études et de travaux**. Les recettes d'investissement s'élèvent à **1.627 466.89 €** dont **1, 2 millions de subventions**.

Projets	Dépenses d'investissement 2024	Recettes d'investissement 2024
	Réalisé	Réalisé
RCE 3 sites	809 119,78	512 752,00
RCE 2 sites Ste Ouen/Berchères	174 889,08	94 433,00
RCE Miroir Soufflet	55 629,91	42 360,00
RCE Moulin de Mézières	0,00	0,00
RCE 2 sites Chérisy	21 630,00	70 984,00
RCE Seuil de Garnay	91 522,80	
RL Peupliers Ivry-la-Bataille	22 040,06	
RL Montreuil	23 682,00	30 207,00
Régie 2023		22 400,00
RL Provendier		37 567,20
PPRE Villemeux		38 730,61
RCE Moulin de Volhard		1 278,80
PPMA	82 995,00	
PPMH	30 510,00	102 769,00
Etudes digues Saussay - Ezy Saulnières - Tréon	54 762,00	77 703,00
Etude digue de Croth	44 186,40	0,00
Etudes de danger digue de Nogent	13 433,88	0,00
Etude BV Vesgre	0,00	157 550,00
Etude Faune et Flore (BC)	20 880,00	0,00
Ex SIRE2 sur PPRE		30 354,00
<b>Total</b>	<b>1 445 280,91</b>	<b>1 219 088,61</b>

Des opérations d'ordres (amortissement des dépenses et régularisation d'écriture entre comptes) viennent compléter ces dépenses et ces recettes et sont sans incidence sur le résultat global du CA.

### V.2. b Etudes et travaux prévisionnels 2025

La dynamique engagée depuis 3 ans se poursuivra avec notamment l'aboutissement de certains travaux comme ceux du RCE 2 sites et l'avancement de projets en cours tels que celui des 3 sites qui après Saussay et Garennes-sur-Eure se terminera par le dernier site : Marcilly-sur-Eure.

De même, de nouveaux travaux seront lancés sur les communes de Aunay-sous-Crécy, Croth, Pacy-sur-Eure, Ménilles, Bueil, Chambray. De nouvelles études débutées en 2024 se poursuivront notamment sur les communes de Montreuil, Chérisy, Dreux-Vernouillet, Merey, Lorey.

Par ailleurs, l'étude PPMA se continuera sur la Blaise et l'Eure en 2025 et les propositions d'actions validées pour la Vesgre débiteront cette année. L'étude PPMH quant à elle est terminée sur la partie Vesgre et se poursuivra sur l'Eure et la Blaise. 2 Avenants sont en cours permettant d'inclure l'Eure aval (Ex Sire2) dans ces études.

Dans le cadre de la compétence PI, les études sur les digues devraient être finalisées en 2025. Il restera à déterminer les suites à donner aux préconisations issues de ces études.



Les recettes d'investissement prévues seront à la hauteur des investissements programmés avec un financement des études et travaux RL et RCE à hauteur de 80%, voire 90% du montant TTC.

Quant aux études relatives à la PI, la mobilisation du Fond Barnier devrait permettre une prise en charge d'environ 50% du montant TTC engagé.

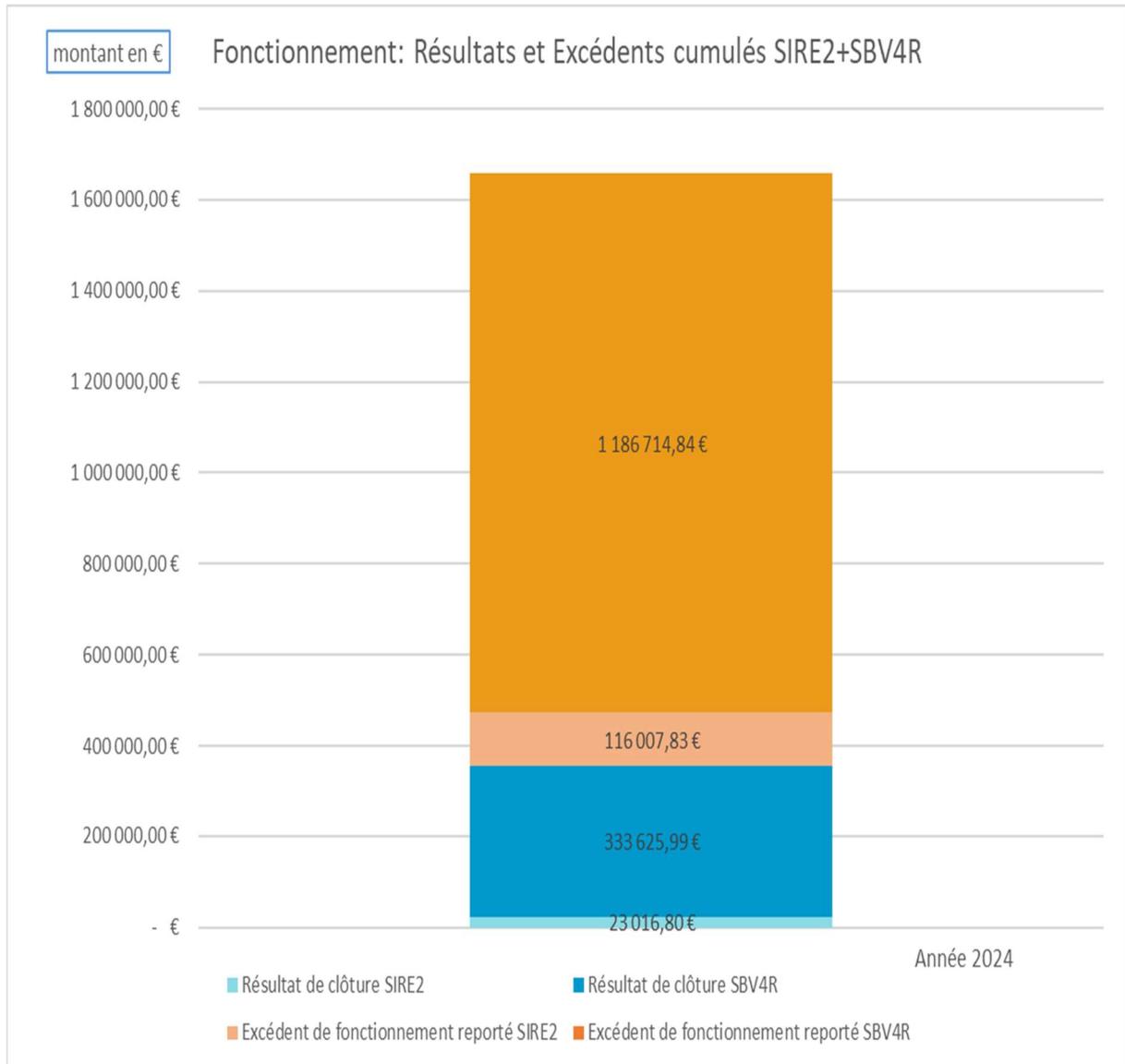


## INVESTISSEMENT D/R PREVISIONNEL 2024-2028

Projets	Financements			Dépenses prévisionnelles 2024-2027					Recettes prévisionnelles 2024-2028				
	Coût TTC	Subventions TTC	RAC SBV4R TTC	Réalisé	2025	2026	2027	2028	Réalisé	2025	2026	207	2028
RCE 3 sites	1 827 223,39	1 485 581,54	341 641,85	885 583,78	273 562,57	668 077,04	0,00	0,00	599 946,00	309 878,90	557 392,63	18 364,00	
RCE 2 sites Ste Ouen/Berchères	327 578,52	275 168,83	52 409,69	317 287,08	10 291,44	0,00	0,00	0,00	233 992,00	40 640,80	0,00	0,00	0,00
RCE Miroir Soufflet	405 174,39	333 544,26	71 630,13	55 629,61	349 544,78	0,00	0,00	0,00	42 360,00	291 184,26	0,00	0,00	0,00
RCE Moulin de Mézières	158 806,26	136 688,83	22 117,43	150 982,26	7 824,00	0,00	0,00	0,00	125 090,20	11 598,63	0,00	0,00	0,00
RCE Moulin de Louvet et usine des eaux Vernouillet	553 700,00	442 960,00	110 740,00	0,00	23 700,00	50 000,00	480 000,00	0,00	0,00	18 960,00	40 000,00	384 000,00	0,00
RCE 2 sites Chérisy	643 950,00	569 160,00	74 790,00	21 630,00	62 640,00	559 680,00	0,00	0,00	70 984,00	12 176,00	486 000,00	0,00	
RCE Seuil de Garnay	98 283,60	78 626,88	19 656,72	91 522,80	6 760,80	0,00	0,00	0,00	0,00	78 626,88	0,00	0,00	0,00
RCE Moulins de Meray, Lorey	20 000,00	16 000,00	4 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00
RCE 4 sites: Lorey-Meray-Breuilpont-Chambray	50 000,00	40 000,00	10 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
RCE Moulin de Bourray	460 000,00	368 000,00	92 000,00	0,00	0,00	60 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	320 000,00	0,00
RL Peupliers Ivry-la-Bataille	39 979,58	31 983,67	7 995,92	22 040,06	17 540,04	0,00	0,00	0,00	0,00	31 983,67	0,00	0,00	0,00
RL Montreuil	1 048 958,00	839 166,40	209 791,60	23 682,00	60 878,00	960 000,00	0,00	0,00	30 207,00	959,40	808 000,00	0,00	
RL Croth-Les Fontaines	100 704,24	80 563,20	20 141,04	0,00	100 704,24	0,00	0,00	0,00	0,00	80 563,20			
RL Vacheresse communal Bourg	20 688,71	20 688,71	0,00	0,00	20 688,71	0,00	0,00	0,00	0,00	20 688,71	0,00	0,00	0,00
PPMA	1 987 320,00	1 589 856,00	397 464,00	149 829,00	306 991,00	53 500,00	577 000,00	900 000,00	133 433,00	160 000,00	120 223,00	456 200,00	720 000,00
PPMH	341 310,00	198 648,00	142 662,00	30 510,00	157 800,00	60 000,00	43 000,00	50 000,00	102 769,00	56 149,40	39 729,60		
PPRE Pacy-Ménilles, Bueil, chambray	149 068,80	139 131,04	9 937,76	0,00	149 068,80	0,00	0,00	0,00	0,00	139 131,04	0,00	0,00	0,00
PPRE chemin Breuilpont	70 000,00	56 000,00	14 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00	0,00	
Etudes digues Saussey -Ezy -Saulnières -Tréon	490 484,59	123 775,50	366 709,09	429 210,60	51 499,99	0,00	0,00	0,00	94 975,50	28 800,00	0,00	0,00	0,00
Etude digue de Croth	268 535,40	106 773,00	161 762,40	151 197,90	117 337,50	0,00	0,00	0,00	32 682,60	74 090,40	0,00	0,00	0,00
Etudes de danger digue de Nogent	233 852,40	0,00	233 852,40	149 395,20	84 457,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etude BV Vesgre	358 067,17	286 453,74	71 613,43	0,00	232 000,00	126 067,17	0,00	0,00	157 550,00	0,00	0,00	128 903,74	
Nouvelles études PI	762 000,00	381 000,00	381 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	275 000,00
Nouvelles études RCE	100 000,00	80 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
RCE Eure Coulis	700 000,00	560 000,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	480 000,00
Panneaux de Communication	8 000,00	6 400,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 400,00	0,00
Etude Faune et Flore (BC)	48 000,00	45 753,00	2 247,00	20 800,00	27 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 694,00	0,00	0,00	0,00
PI Etude Merlons Ex SIRE2	100 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	10 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	
PI acquisitions foncières	50 000,00	40 000,00		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>11 421 685,06</b>	<b>8 381 922,60</b>	<b>3 029 762,46</b>	<b>2 499 300,29</b>	<b>2 140 489,07</b>	<b>2 747 324,21</b>	<b>1 820 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>1 623 989,30</b>	<b>1 457 125,30</b>	<b>2 245 345,23</b>	<b>1 499 867,74</b>	<b>1 555 000,00</b>

## V.3 Evolution des résultats

### V.3. a Résultat de fonctionnement 2024

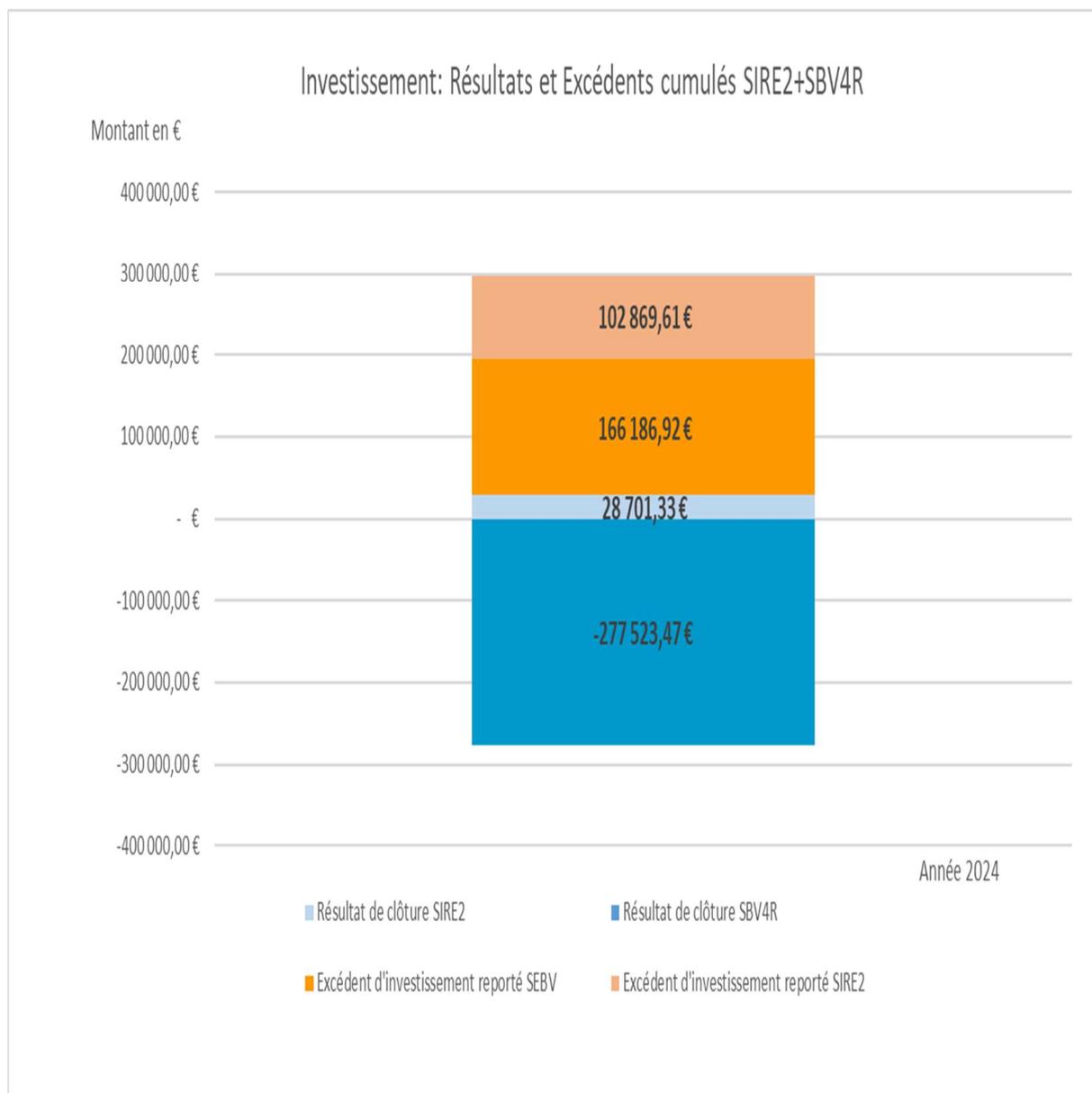


L'année 2024 se termine avec un excédent prévisionnel des 2 syndicats de plus de **356 642 €**.

**Le résultat de fonctionnement reporté des 2 syndicats (excédent) sera alimenté de ces 342 039,00 € pour atteindre un montant cumulé de 1 659 365,36 €.**

Cet excédent confortable doit être préservé puisqu'il servira, le cas échéant, à financer l'évolution des charges courantes et de personnel consécutives à l'extension du syndicat, à assurer une trésorerie le temps de percevoir certaines subventions et à financer les dépenses d'investissements à venir.

### V.3. b Résultat d'investissement reporté 2024



Le résultat d'investissement 2024 prévisionnel des 2 syndicats présente **un déficit de 248 822.14 €**.

**Le résultat d'investissement cumulé des 2 syndicats (reprise de l'excédent N-1) reste cependant excédentaire, d'environ 20 234.39 €.**

### V.4 Quel équilibre budgétaire pour 2025

Le budget 2025 s'appuiera sur l'excédent de fonctionnement et d'investissement pour alimenter les futures dépenses d'investissement estimée pour le moment à hauteur d'environ 2 500 000 €.

En dépit des contraintes budgétaires existantes (participations, subventions) et les besoins nouveaux issus de la fusion, le SEBV devra s'attacher à maîtriser les dépenses de fonctionnement du syndicat tout en maintenant ses ressources que sont les participations des EPCI et les subventions des partenaires institutionnels (AESN, département, région)

## VI. Zoom sur certains éléments

### VI.1 Le personnel

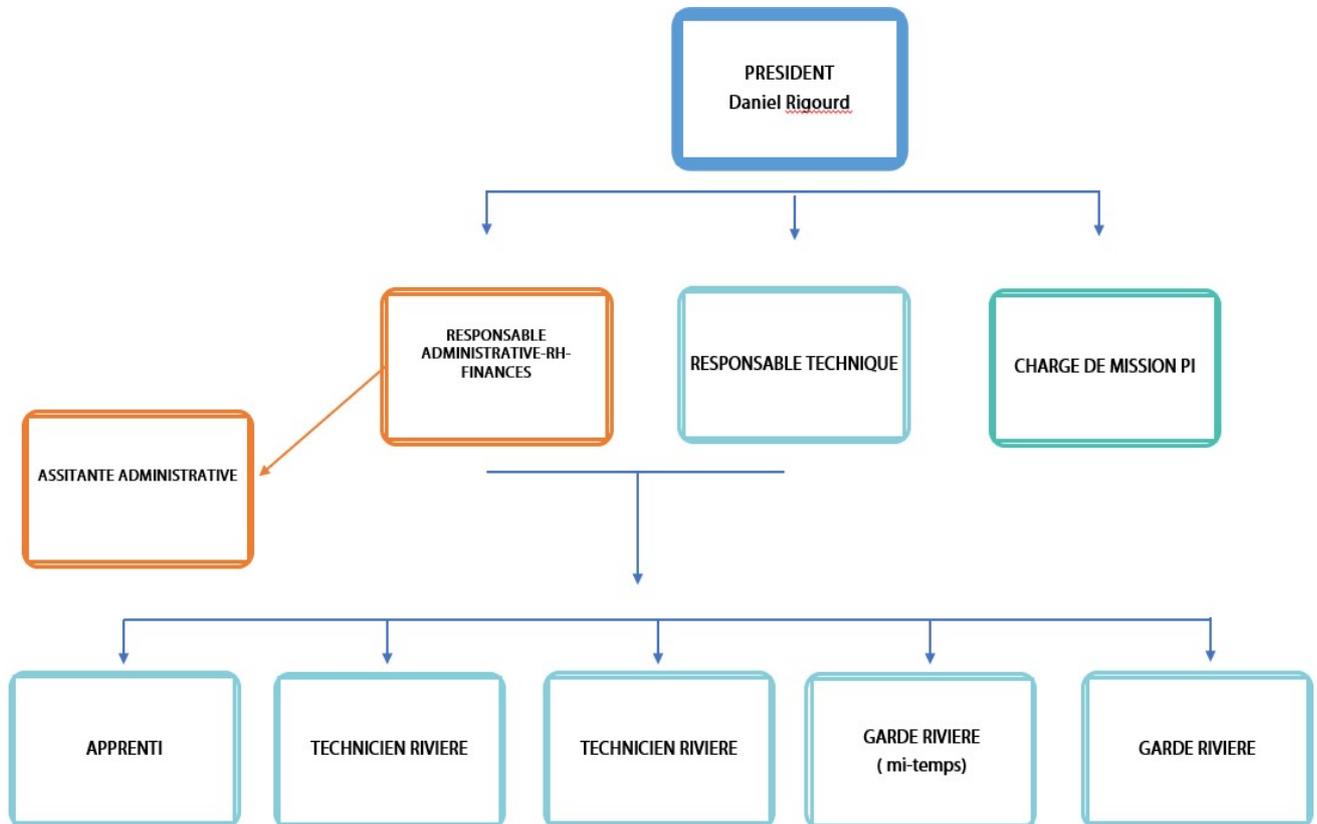
L'effectif actuel du syndicat fusionné est de 7 agents dont un apprenti.

Plusieurs recrutements sont en cours notamment pour un chargé de mission Prévention des Inondations, un responsable technique, un technicien rivière mi-temps, une assistante administrative. Certains de ces postes feront l'objet de recrutement en interne.

#### VI.1. a Structure des effectifs 2025 à venir

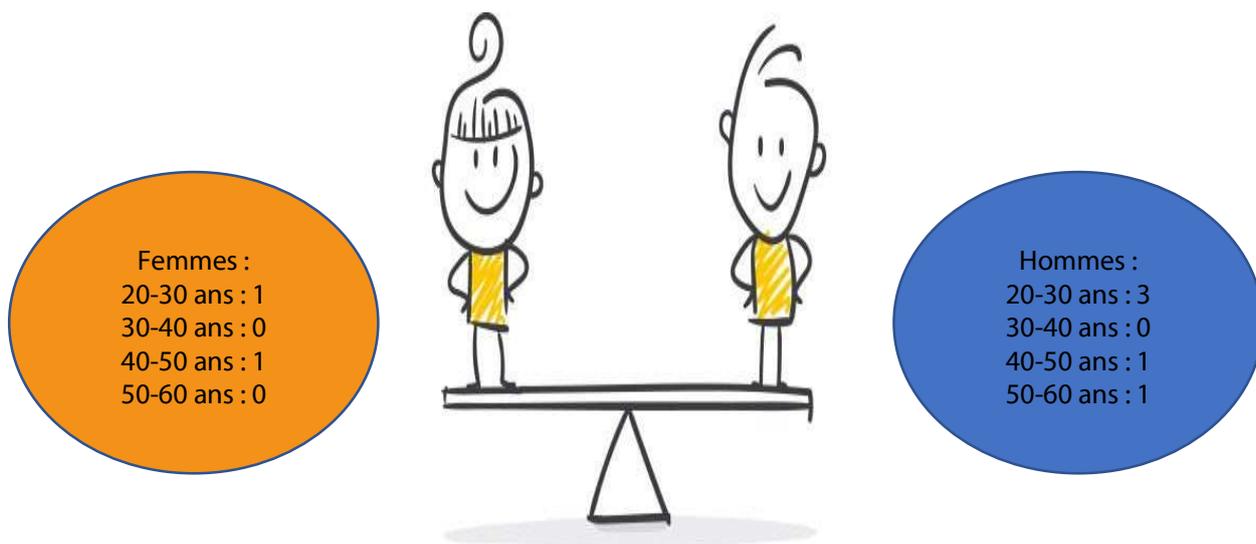
Le SEBV est actuellement composé de 7 agents titulaires ou contractuels et devrait évoluer à 9 personnes courant 2025.

#### Organigramme prévisionnel 2025

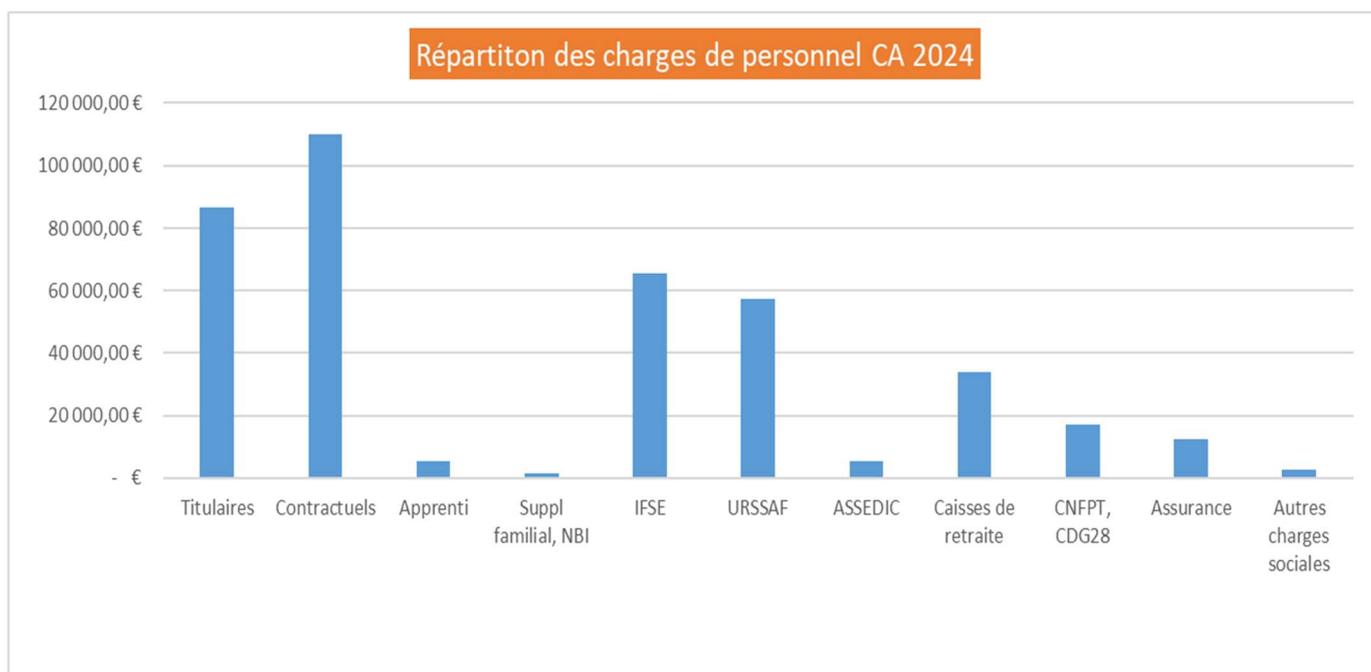


- 1 Responsable administrative, RH, finances, titulaire, 35 heures de catégorie A,
- 1 Responsable technique, contractuelle, 35 heures de catégorie A,
- 1 chargé de mission PI, 35 heures de catégorie A,
- 2 techniciens contractuels, 35 heures de catégorie B,
- 2 gardes rivières titulaires, 35 heures et 24 heures de catégorie C et B.
- 1 assistante administrative 35 heures de catégorie C.

Répartition hommes/femmes par tranches d'âges de l'effectif actuel :



### VI.1. b Les charges de personnel



Part du chapitre 012 dans les dépenses de fonctionnement	CA 2024
Dépenses de fonctionnement réelles	569 097,60 €
Charges de personnel	397 973,07 €
%	<b>69,93%</b>

Le chapitre relatif au personnel représente, dans le budget de fonctionnement, une dépense de presque 69 % du budget global. Ce pourcentage peut paraître élevé mais est à mettre en perspective des dépenses générales et de charges courantes peu importantes sur l'Ex SIRE2.

La prévision budgétaire de 2025 tiendra compte des diverses revalorisations et des recrutements précités ainsi que de l'évolution des frais d'assurance du personnel.

La masse salariale représente une part importante du budget prévisionnel mais reste incontournable si le syndicat souhaite poursuivre sa politique croissante d'investissement.

### VI.1. c Les aides financières sur les salaires

Pour mémoire, les aides attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par le FEDER (via la Région Centre Val de Loire) valorisent uniquement l'emploi des techniciens dans le cadre de la GEMAPI, à hauteur respectivement de 50 et 30 %. Ces deux financeurs prennent également en charge une partie des frais de fonctionnement liés à l'exercice de leurs missions.

Une particularité de l'EX SIRE2, le poste du garde rivière est financé à 75% par l'AESN puisqu'il assume des missions d'animation telles que la sensibilisation, concertation, suivi des études et des travaux de RCE.

Charges de personnel 2024	Charges de personnel	Subventions de postes	Rbt sur salaires CASE et ASCO	Autofinancement
	397 973,07 €	164 458,07 €	37 846,92 €	195 668,09 €

L'écart entre les charges de personnel et les subventions devient de plus en plus marqué ce qui se traduit par un reste à charge pour le Syndicat plus important (soit 195 668.09 € pour 2024). Cette part résiduelle correspond au financement total des postes d'un garde-rivière et de la responsable des affaires générales, d'une part, à 20 % des postes de techniciens rivières, 25% du poste de l'autre garde rivière et à 60 % du poste de la responsable technique d'autre part.

## VI.2 Les participations

### VI.2. a Rappel de la clé de répartition

Conformément à l'arrêté définissant les statuts du SEBV, la contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondérés chacun pour 1/3 :

- Au prorata de la population INSEE du membre comprise dans le périmètre du Syndicat
- Au prorata de la superficie du membre comprise dans le périmètre du Syndicat
- Au prorata du linéaire du bras principal et le linéaire des bras dérivés situés sur le territoire du membre comprise dans le périmètre du Syndicat

Annuellement, sur la base de cette clé de répartition, le comité vote le montant des contributions des collectivités membres).



## VI.2. b Evolution des participations sur la période 2020-2025

Membres	Participations 2020	Participations 2021	Participations 2022	Participations 2023	Participations 2024	Participations 2025
CA Pays de Dreux	180 060,03 €	249 414,93 €	453 436,00 €	513 338,00 €	528 738,14 €	504 729,26 €
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	46 485,58 €	64 417,53 €	132 472,67 €	132 578,00 €	136 555,34 €	123 167,03 €
CA Evreux Portes de Normandie	18 890,39 €	26 167,54 €	54 091,33 €	54 084,00 €	55 706,52 €	80 951,12 €
CA Seine Normandie Agglomération						111 032,59 €
<b>Total</b>	<b>245 436,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>	<b>640 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>721 000,00 €</b>	<b>819 880,00 €</b>

★ Reste à payer après retrait 20 000 € Accord présidents des EPCI

L'enveloppe globale estimée pour 2025 a été fixée à 819 880.00 € lors des derniers Copils de l'étude de gouvernance. Quant à la répartition de la participation entre les EPCI membres, cette dernière est ajustée en fonction de bases de calcul plus pertinentes et récentes pour chacun des 3 critères.

Les 4 EPCI membres du syndicat ont tous voté un produit de taxe GEMAPI dont une partie est à reverser au SBV en fonction du plan pluriannuel d'investissement prévisionnel proposé.

## VI.3 Le niveau d'épargne des 5 dernières années

Pour 2024, les chiffres retenus sont ceux du SBV4R + du SIRE2.

### VI.3. a L'épargne de gestion

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et charges et produits exceptionnels.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Epargne de gestion</b>	82 980 €	127 555 €	431 428 €	453 509 €	434 435 €

### VI.3. b L'épargne brut

Aussi appelée CAF (Capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (*hors cession d'immobilisation+ produits financiers et exceptionnels*) et les charges réelles (*hors valeur comptables des immobilisations cédées + charges financières et exceptionnelles*) de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>CAF</b>	77 241 €	126 056 €	428 956 €	390 065 €	431 035 €

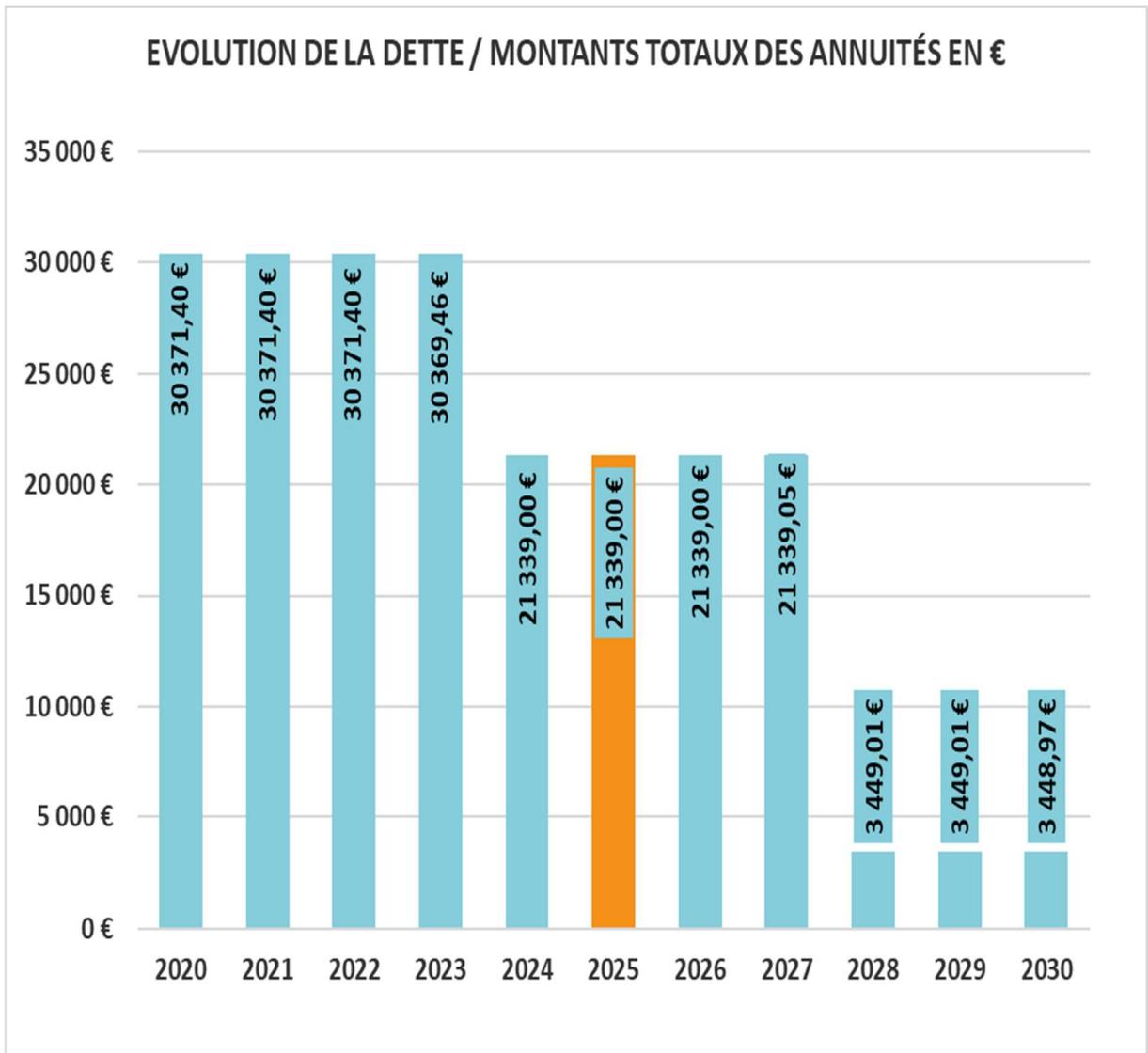
### VI.3. c L'épargne nette

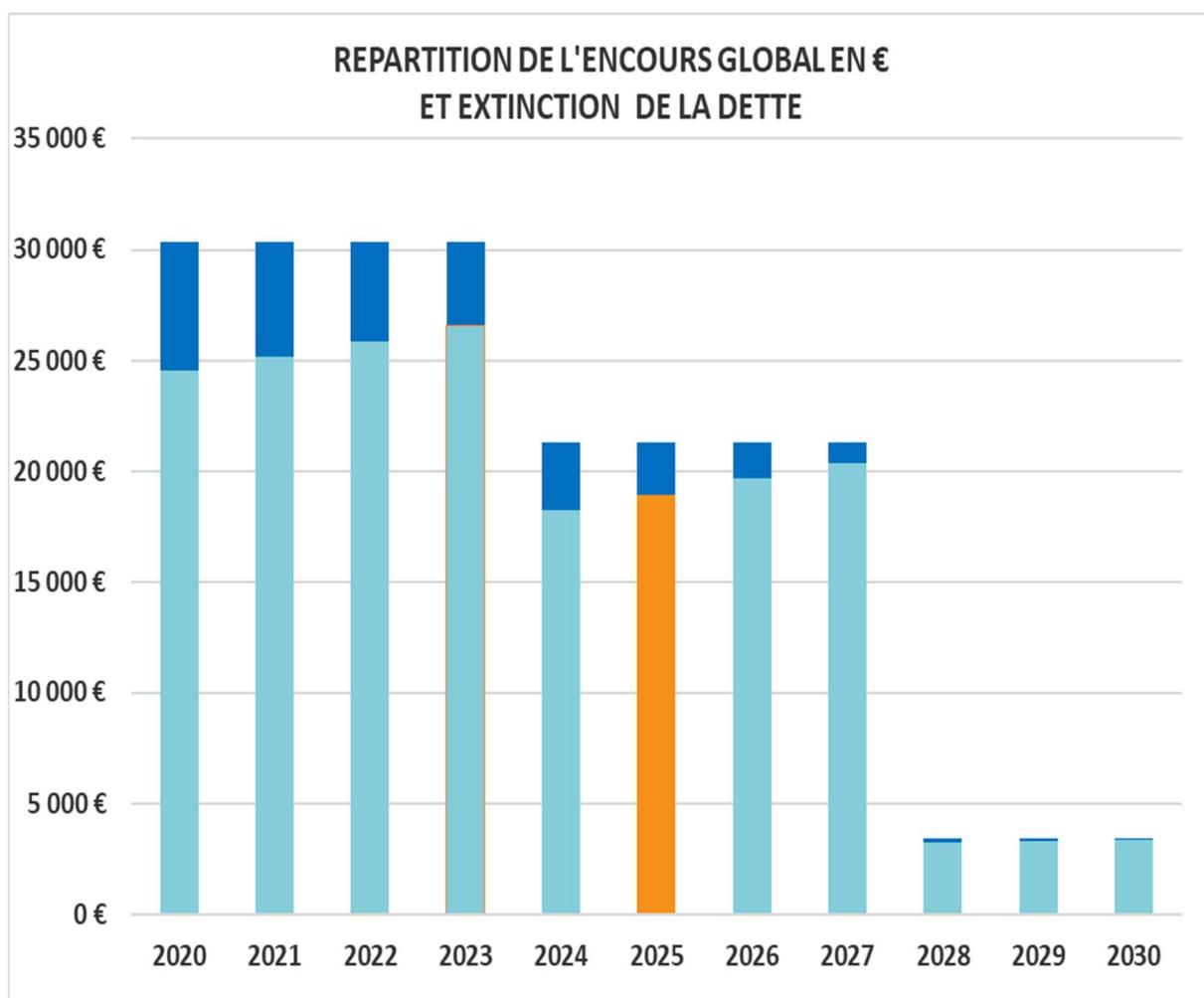
Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>CAF</b>	77 241 €	126 056 €	428 956 €	390 065 €	431 035 €
<b>Capital de la dette</b>	24 551,12 €	25 208,22 €	25 888,83 €	26 591,94 €	18 291,90 €
<b>Epargne nette</b>	52 689,64 €	100 847,49 €	403 067,02 €	363 472,95 €	412 742,85 €

## VI.4 La dette

DETAILS EMPRUNTS					
OBJET	PRETEUR	MONTANT TOTAL	TAUX	DATE DE SIGNATURE	DERNIERE ANNUE
TRAVAUX POUR RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE OULINS ET CHAUSSEE D'IVRY (1)	CREDIT MUTUEL	45 500 €	1.65 %	26/05/2015	30/04/2030
TRAVAUX RESTAURATION ENTRETIEN SUR LA BLAISE (2)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	250 000 €	0.86 %	13/12/2016	01/01/2027





A l'heure actuelle, le SEBV doit rembourser 2 des 3 emprunts issus des précédents syndicats, pour un montant annuel de 21 339.00 €.

Le premier emprunt s'est éteint fin 2023 avec le paiement de la dernière annuité des travaux engagés pour restaurer la continuité écologique du bief de l'ancien moulin de Fortisle à Tréon et la restauration hydromorphologique du cours de la Blaise dans la traversée de Saulnières.

La deuxième annuité à s'éteindre sera celle relative aux travaux de restauration de la Blaise, en 2027. Ce remboursement aura une incidence forte sur le budget car elle s'élève à 17 889,99 €.

La dernière annuité sera résiduelle pour 3 449.97 € et prendra fin en 2030.

Ainsi, au 1er janvier 2025, le SEBV doit encore rembourser la somme de 69 073.80 € ce qui représente un coût de 0.61 € par habitant.

Capital restant dû		Population INSEE (recensement 2020)	Ratio Capital restant dû/habitants
au 1er janvier 2025	69 073,80 €	112 668	<b>0,61 €</b>

ENDETTEMENT du SEBV								
Prêteur	Exercice	Montant Total Capital	Montant Total Interets	Montant Total Frais	Montant Total Commiss°	Montant Total ICNE	Capital Total Restant Dû au 1er janvier	Montant Total Annuité
1	2021	2 928,33 €	520,68 €	0,00 €	0,00 €	347,12 €	31 556,08 €	3 449,01 €
2	2021	13 476,56 €	4 413,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 862,78 €	17 889,99 €
3	2021	8 803,33 €	229,07 €	0,00 €	0,00 €	152,08 €	26 635,83 €	9 032,40 €
<b>1+2+3</b>	<b>2021</b>	<b>25 208,22 €</b>	<b>5 163,18 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>499,20 €</b>	<b>165 054,69 €</b>	<b>30 371,40 €</b>
1	2022	2 976,65 €	472,36 €	0,00 €	0,00 €	314,91 €	28 627,75 €	3 449,01 €
2	2022	14 033,14 €	3 856,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93 386,22 €	17 889,99 €
3	2022	8 879,04 €	153,36 €	0,00 €	0,00 €	101,81 €	17 832,50 €	9 032,40 €
<b>1+2+3</b>	<b>2022</b>	<b>25 888,83 €</b>	<b>4 482,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>416,72 €</b>	<b>139 846,47 €</b>	<b>30 371,40 €</b>
1	2023	3 025,77 €	423,24 €	0,00 €	0,00 €	282,16 €	25 651,10 €	3 449,01 €
2	2023	14 612,71 €	3 277,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 353,08 €	17 889,99 €
3	2023	8 953,46 €	77,00 €	0,00 €	0,00 €	51,12 €	8 953,46 €	9 030,46 €
<b>1+2+3</b>	<b>2023</b>	<b>26 591,94 €</b>	<b>3 777,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>333,28 €</b>	<b>113 957,64 €</b>	<b>30 369,46 €</b>
1	2024	3 075,69 €	373,32 €	0,00 €	0,00 €	248,88 €	22 625,33 €	3 449,01 €
2	2024	15 216,21 €	2 673,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 740,37 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2024</b>	<b>18 291,90 €</b>	<b>3 047,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>248,88 €</b>	<b>87 365,70 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2025	3 126,44 €	322,57 €	0,00 €	0,00 €	215,05 €	19 549,64 €	3 449,01 €
2	2025	15 844,64 €	2 045,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 524,16 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2025</b>	<b>18 971,08 €</b>	<b>2 367,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>215,05 €</b>	<b>69 073,80 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2026	3 178,03 €	270,98 €	0,00 €	0,00 €	180,65 €	16 423,20 €	3 449,01 €
2	2026	16 499,03 €	1 390,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 679,52 €	17 889,99 €
<b>1+2</b>	<b>2026</b>	<b>19 677,06 €</b>	<b>1 661,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>180,65 €</b>	<b>50 102,72 €</b>	<b>21 339,00 €</b>
1	2027	3 230,46 €	218,55 €	0,00 €	0,00 €	145,70 €	13 245,17 €	3 449,01 €
2	2027	17 180,49 €	709,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 180,49 €	17 890,04 €
<b>1+2</b>	<b>2027</b>	<b>20 410,95 €</b>	<b>928,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>145,70 €</b>	<b>30 425,66 €</b>	<b>21 339,05 €</b>
1	2028	3 283,77 €	165,24 €	0,00 €	0,00 €	110,16 €	10 014,71 €	3 449,01 €
1	2029	3 337,95 €	111,06 €	0,00 €	0,00 €	74,04 €	6 730,94 €	3 449,01 €
1	2030	3 392,99 €	55,98 €	0,00 €	0,00 €	37,32 €	3 392,99 €	3 448,97 €

## VII. Synthèse 2024 et orientations budgétaires 2025

---

- Des dépenses de fonctionnement en évolution suite à la fusion et à la création du SEBV ;
- Des recrutements en cours (PI, responsable technique, technicien mi-temps, assistante administrative) ;
- Des financements réduits sur les postes ;
- Des recettes de fonctionnement alimentées par les participations des EPCI et les partenaires financiers (AESN, région) ;
- Une section de fonctionnement contrôlée permettant de dégager une capacité d'autofinancement nécessaire au financement des projets en cours de la section d'investissement ;
- Des études et des travaux RCE/restaurations légères bien avancés et de nouveaux projets ;
- L'avancement des études PI sur le territoire ;
- La fin des études PPMHA et le début des travaux ;
- Des perspectives d'évolution du syndicat pour 2026 avec l'extension du périmètre.

\*\*\*\*\*

